



RÉSEAU SYNDICAL MIGRATIONS MÉDITERRANÉENNES SUBSAHARIENNES - RSMMS

4^{ème} Assemblée Générale
15 - 16 février 2018
Hôtel Tfeila, Nouakchott - Mauritanie

RAPPORT
(version finale)

Sommaire

Introduction

I. Séance d'ouverture

II. Séances de travail

Séance 1 : Résultats atteints en 2017

Séance 2 : Orientation stratégique 2018 – 2019

Séance 2.1 : Note stratégique 2018 – 2019

Séance 2.2 : Focus sur des projets pilotes et partage d'expériences

Séance 3 : Migration en Afrique de l'Ouest : enjeux de la coordination intersyndicale

Séance 4 : Discussions du plan d'action 2018

Séance 5 : Clôture de l'Assemblée générale

Conclusions

Annexes

1. Programme de l'atelier
2. Liste des participants
3. Règlement intérieur du RSMMS
4. Rapport d'activités
5. Note stratégique du RSMMS 2018-2019
6. Plan d'action 2018
7. Déclaration AG 2018 du RSMMS
8. Liste actualisée des syndicats membres

Introduction

Après Casablanca, Maroc (6 – 8 août 2014), Mahdia, Tunisie (5 - 6 octobre 2015), Paris, France (13 -15 février 2017), le Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes - RSMMS a tenu sa 4^{ème} Assemblée générale, les 15 et 16 février 2018, à l'Hôtel TFEILA, Nouakchott, Mauritanie.

Le présent rapport a pour objet de systématiser les éléments essentiels de cette rencontre. Il est structuré selon le programme de l'événement (Annexe 1).

I. Séance d'ouverture

Les représentants de la CGTM, organisation syndicale hôte, ont assuré l'ouverture de l'événement à travers les messages suivants :

- M. Mamadou Niang de la CGTM a souhaité la bienvenue aux participants (Annexe 2) en espérant que les conditions d'accueil étaient satisfaisantes ;
- M. Abdallah Ould Mohamed dit NAHAH, Secrétaire Général de la CGTM a exprimé l'honneur, le plaisir et le privilège pour la CGTM d'accueillir la 4^{ème} assemblée générale du RSMMS qui a en charge un dossier extrêmement sensible, la migration, sujet qui préoccupe la communauté internationale. Sa complexité est devenue plus grande dans le contexte de crise du système capitaliste mondial et de montée de l'idéologie xénophobe contre les migrants, présentés comme les responsables des pertes d'emploi des nationaux. Or, la migration devrait être présentée de manière positive.

Il a adressé ses félicitations à l'ensemble des organisations qui ont mis en place ce réseau car le RSMMS est l'une des structures les plus dynamiques sur les problématiques migratoires.

Il a aussi remercié la camarade Mme Naima Hammami de l'UGTT, assurant la coordination générale du Réseau, pour son dynamisme et son engagement.

Il a analysé le contexte actuel des débats en cours sur le Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) que la communauté internationale demande d'adopter. L'enjeu est d'y retrouver des avancées pour l'humanité. Il a aussi mis en avant les efforts de réflexion du RSMMS sur le sujet, en notant que la Mauritanie est elle-même interpellée sur cette question migratoire sous différents angles.

Il a enfin souhaité un bon séjour à tous les participants et que la 4^{ème} assemblée générale soit une excellente base pour faire avancer les objectifs du Réseau.

- Mme Naima Hammami, Secrétaire Générale Adjointe chargée des relations internationales et de la migration de l'UGTT, Coordinatrice du RSMMS présente son allocution

Son message a porté sur :

- ✓ Des remerciements à la CGTM et à son Secrétaire Général qui ont accepté d'accueillir la 4^{ème} Assemblée générale du RSMMS.
- ✓ La mobilisation exceptionnelle notée pour cette assemblée générale, expression de la synergie de plus en plus grande au sein du RSMMS ; le rapport d'activités met en avant les efforts du Réseau à travers la densité, la variété et la diversité géographique des activités.
- ✓ Le rôle déterminant des partenaires du réseau comme la Fondation Friedrich Ebert et l'OIT, dont il faut saluer la présence des représentants à cette AG.
- ✓ L'appui au réseau apporté par la CSI et la CSI Afrique.
- ✓ La solidarité de la CES qui a accepté de venir prendre part à cette AG.

- ✓ Des remerciements aux membres du RSMMS qui ont pris part au 72^{ème} anniversaire de l'UGTT et soutenu la cause palestinienne en participant au meeting organisé à cette occasion.
- ✓ Le bilan du RSMMS qui, malgré des moyens modestes, peut être considéré comme positif et cela à travers, par exemple, l'élargissement du réseau, sa voix entendue sur les questions brûlantes, son document de plaidoyer sur le Pacte mondial sur les migrations, la mise en place de points focaux chargés d'informer et de soutenir les migrants.
- ✓ Les difficultés à réunir des syndicats venant de trois espaces géographiques différents ; le RSMMS a relevé ce défi.
- ✓ De nombreux défis restent à être transcendés. Les orientations stratégiques 2018 - 2019 et le Plan d'action 2018 permettront de déterminer les modalités pour relever ces défis. Dans ce cadre, le réseau pourra encore compter sur l'appui de l'UGTT et de son Secrétaire Général.
- ✓ Une analyse de la crise migratoire articulée à la situation économique dans un contexte de mondialisation. Le moteur en est l'économie de marché, facteur de pauvreté, de chômage et de désespoir, poussant à la migration irrégulière et à ses tragédies multiples (humiliations, xénophobie, racisme, violations des droits humains, restrictions des libertés, renforcement des contrôles aux frontières, interventions armées, morts, etc.)
- ✓ La contradiction entre l'existence de normes fondées sur l'éthique, définies par la communauté internationale, et leur faible application par les Etats.
- ✓ La nécessité et le devoir pour les syndicats de résister et de se positionner en force alternative de proposition. Dans ce sens, le réseau est bien placé pour jouer son rôle en faveur des droits des travailleurs migrants. Il doit être aussi une force de pression sur les Etats.
- ✓ Elle a conclu en mettant en avant l'utilité du réseau dans le combat pour une migration humaine et pour l'adoption d'une charte migratoire fondée sur le document de plaidoyer du RSMMS. Elle a aussi appelé à la nécessité, d'un côté, de trouver de nouvelles sources de financement qui soient complémentaires au budget alloué par la FES, partenaire principal du Réseau, et d'un autre côté, de mettre sur pied un siteweb opérationnel pour les points focaux.

En conclusion de cette séance, M. Sami Adouani, chef du projet régional PROMIG-FES (2017-2020) - Fondation Friedrich Ebert (FES) en Tunisie, a présenté son allocution.

Il convient de signaler que la FES, principal partenaire du RSMMS, a facilité par son soutien technique et financier, la tenue de cette 4^{ème} assemblée générale, et ce, dans la continuité de son soutien lors des précédentes assemblées.

Dans son allocution, M. Adouani a :

- ✓ remercié la CGTM et son Secrétaire Général pour les dispositions prises pour l'accueil et la bonne organisation de la rencontre du RSMMS en Mauritanie ;
- ✓ fait observer la place de la Mauritanie à considérer comme un symbole important dans les relations entre les pays de la Méditerranée et ceux au Sud du Sahara ;
- ✓ remercié la coordination du RSMMS assurée par l'UGTT pour tous les efforts qu'elle déploie afin de consolider le réseau et de lui faire connaître plus de succès ;
- ✓ noté toute sa satisfaction d'être partenaire de cette riche expérience qu'est le RSMMS. Ce Réseau a une caractéristique particulière en tant que famille syndicale regroupant trois régions géographiques (Afrique du Nord, Afrique Subsaharienne et Europe). Sous cet éclairage, l'approche avant-gardiste du RSMMS est à saluer et à soutenir. C'est pourquoi le projet PROMIG-FES (2017-2020) s'y est impliqué ;
- ✓ informé que la résultante des actions déjà menées par le réseau a donné la garantie que la FES va encore soutenir le RSMMS jusqu'en 2020 ;
- ✓ rappelé cependant que la FES ne peut pas tout faire ;
- ✓ appelé, en termes de perspectives, à bâtir une forte vision commune à mettre en cohérence et à développer des actions crédibles, convaincantes, attractives et un plaidoyer porteur ;

- ✓ salué la présence du BIT et de la CES. Pour cette dernière, il note que des efforts sont faits depuis des années pour une collaboration structurée qui n'a pas encore vu le jour. Il a de même salué la présence de LO/FTF et celle des organisations de la société civile mauritanienne.

En conclusion, M. Adouani a montré que la question de la migration est dominée par les positions gouvernementales et orientée par une approche sécuritaire. Les syndicats ont tardé à s'impliquer mais l'exigence présente pour eux, c'est d'arriver à se positionner, par rapport à leurs vues et actions sur la migration.

Après la cérémonie d'ouverture, la rencontre s'est focalisée sur cinq séances de travail.

II. Séances de travail

Séance 1 : Résultats atteints en 2017

Cette partie, présidée par M. Mohamed El Wafy de l'UMT Maroc, s'est déroulée autour de trois présentations :

- Rapport d'activités de la Coordination Générale du RSMMS.
- Plaidoyer du RSMMS relatif au Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières - PMM.
- La politique de la CES en matière de migration.

A) Rapport d'activités de la Coordination Générale du RSMMS, par M. Mohamed Bakey – UGTT, Tunisie :

M. Mohamed Bakey, au nom de la coordination et du COPIL, a d'abord remercié ceux qui ont contribué au rapport. Il a rappelé ensuite que l'AG du RSMMS est son organe politique et le COPIL, son organe exécutif. Il appartient donc à l'AG de se prononcer sur ce rapport (Voir annexe 4).

En résumé, le rapport passe en revue les différentes activités du Réseau, au plan interne et externe. Il se caractérise par :

- Le souci du suivi des décisions arrêtées par la dernière AG de février 2017, en particulier la feuille de route 2017-2018, cadre des précédentes rencontres du COPIL.
- Le point fait sur :
 - ✓ L'appartenance des différentes organisations au RSMMS.
 - ✓ Les activités multiples et variées menées dans différentes zones géographiques du réseau dans le sens de la visibilité du RSMMS (Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Espagne, Niger, France, Mali, Bénin, Nigéria et Maroc).
 - ✓ Les activités mettant en œuvre la collaboration entre le RSMMS/CSI- Afrique ou initiant des relations avec des organisations internationales ou régionales : l'OTAO, les Nations Unies, l'OIM.
 - ✓ La formation des points focaux en octobre 2017 à Tunis.
 - ✓ La publication de plusieurs communiqués.
 - ✓ Le document de plaidoyer du réseau sur le PMM (janvier 2018).

B) Plaidoyer du RSMMS relatif au Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières, par Yves Montalescot – CFDT France

Comme indiqué dans le rapport d'activités, le RSMMS a eu à élaborer un document de plaidoyer. Ce document a été remis en cinq langues¹, lors d'une entrevue officielle au siège de l'UGTT, le 29 janvier 2018 à Tunis, avec le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Tunisie, en présence de la Cheffe de Mission de l'OIM Tunisie. De même, lors de cette rencontre, la lettre du RSMMS à Mme Louise Arbour, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les migrations internationales et Secrétaire Générale de la Conférence intergouvernementales sur les migrations internationales, a été déposée.

Le document de synthèse du plaidoyer, résumé par M. Montalescot, s'articule autour de 4 axes :

a) Le préambule qui montre que le Plaidoyer se base sur la Déclaration constitutive du RSMMS du 8 août 2014 à Casablanca, appelant à une action coordonnée des organisations syndicales pour la défense et la promotion des droits des migrants. Pour cela, le document se fonde aussi sur la déclaration du RSMMS du 24 juillet 2017 demandant « la mise en place dans les meilleurs délais d'un cadre multilatéral de gestion internationale » sans oublier les positions de la CSI et de Global Unions pour un plaidoyer syndical spécifique.

b) Un constat :

Il est construit autour de politiques sécuritaires anti-migrants, des violations des droits humains des migrants dont la situation devient « plus dangereuse et précaire ».

Les politiques anti-migrants ignorent ainsi :

- ✓ Les causes profondes de la migration dans les pays d'origine (corruption, conflits armés, chômage de masse, etc.).
- ✓ L'importance d'adopter et d'appliquer les normes internationales qui garantissent les droits des travailleurs migrants.
- ✓ L'importance d'élaborer, selon une démarche multi-acteurs (gouvernements, partenaires sociaux, migrants), des politiques migratoires fondées sur le travail décent et le développement durable.

c) Contexte et objectif principal :

L'objectif du plaidoyer du RSMMS est de sensibiliser les gouvernements et les autres parties prenantes sur le processus de négociation du PMM. Le Plaidoyer s'est nourri de l'expérience des organisations du RSMMS, de sa capacité d'analyse critique du processus du PMM, etc.

d) Recommandations :

- Principes et cadres normatifs

Pour le RSMMS, il s'agit de respecter et d'appliquer réellement les principes et les nombreux cadres normatifs relatifs aux droits humains fondamentaux en faveur des travailleurs migrants. Il convient d'adopter aussi de nouvelles normes pour les migrants dans les domaines où on note une absence de régulation comme dans les accords internationaux de libre échange ou dans les accords nationaux pour l'investissement.

¹ Disponible actuellement en six langues, avec l'ajout de la version allemande (après l'envoi officiel du Plaidoyer à l'ONU à NY).

- Préalables politiques :

Pour le RSMMS, le PMM exige une nette volonté politique et éthique qui met au centre des préoccupations les droits des migrants, le travail décent, l'éducation, la formation, la réduction de l'économie informelle, l'accès à tous les droits pour les migrants, quel que soit leur statut.

- Propositions concrètes :

M. Montalescot a présenté une série de propositions pour que le PMM réponde aux attentes du RSMMS. Il s'agit de mettre en priorité des préoccupations la question des droits, des normes, la bonne gouvernance, un financement transparent, les enquêtes, les recherches, le travail décent, les questions de recrutement.

C. La politique de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en matière de migration, par Patrick Itschert – CES

Au nom de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), M. Itschert a remercié la CGTM pour son accueil et le RSMMS pour son investissement à cette 4^{ème} Assemblée générale du réseau. Il a rappelé ensuite que la CES regroupe 89 confédérations nationales issues de 39 pays (dont des non-membres de l'UE), soit près de 45 millions de travailleuses et de travailleurs en Europe.

M. Itschert a situé le phénomène migratoire, un des enjeux primordiaux de l'agenda international, surtout avec la crise des réfugiés, depuis 2013 (1 million en 2015) et des migrants (1 million en 2016), suite à la situation dans leurs pays respectifs (guerre, instabilité).

Cette situation de flux en Europe a favorisé la résurgence de la xénophobie et du racisme. La Commission ainsi que les Etats membres sont restés frileux, divisés et défensifs.

Ce contexte explique l'engagement de la CES autour de trois axes :

- a) Influencer les prises de décisions politiques, au niveau de la Commission, du Parlement, du Conseil et des Etats membres.

Pour cela, la CES s'est dotée, dès mars 2013, d'un plan d'action sur la migration. Le mouvement syndical européen s'est dès lors engagé dans la lutte pour la dignité humaine, le respect des normes internationales des Nations Unies pour la protection de tous les migrants, contre les politiques sécuritaires, et en s'opposant aux mesures d'austérité qui compliquent les conditions d'accueil. La crise n'est pas seulement européenne mais mondiale, d'où la nécessité de la collaboration CES/CSI.

- b) Travailler avec les employeurs

La CES a amené les employeurs à souscrire à une déclaration commune où les partenaires économiques et sociaux annoncent leur volonté, en relation avec les gouvernements et les autres parties prenantes, d'avoir des politiques pour l'inclusion. D'autres objectifs figurent dans cette déclaration.

- c) Union migrant Net

Initié en 2013, le réseau UnionMigrantNet est devenu opérationnel en juillet 2015. C'est un réseau de points de contacts syndicaux pour migrants, administré par les syndicats. Il fonctionne sur la base de la solidarité, d'échanges d'informations et d'aide aux migrants de travail, pour promouvoir leurs droits. Le réseau dispose d'une charte de valeurs.

Union MigrantNet a aujourd'hui plus de 40 points de contacts dans 14 pays. Il travaille dans sept langues sur une quinzaine de sujets par pays (visa, assistance juridique, cours de langue, marché du travail, etc.)

En conclusion, M. Itschert a déclaré être impressionné par le travail réalisé par le RSMMS, tout en rappelant que les contacts initiés il y a des années entre la CES et le RSMMS n'ont pas été concluants.

A titre personnel, il recommande d'avoir une synergie entre les deux réseaux (UnionMigrantNet/RSMMS), ainsi qu'avec le Réseau FGTB/CSI Afrique. La CES pourrait être facilitateur.

Le 6 mars 2018 se tiendra la première réunion du Groupe de travail informel (GTI) de la CES avant le Comité Exécutif. M. Itschert souligne qu'il y présentera un rapport portant sur cette 4^{ème} assemblée générale du RSMMS.

Pour terminer, il appelle à une solidarité syndicale entre le Nord et le Sud de la Méditerranée pour « combattre toutes les formes d'intolérance et obtenir des réponses humanitaires durables à cette crise humanitaire ».

Après ces trois présentations, il y a eu des appréciations, contributions, questions et suggestions, résumées comme suit :

❖ Discussions

1. Sur le rapport d'activités, on peut relever :

- ✓ des contributions sur les causes de la migration (pauvreté, guerre, mauvaise gouvernance, absence de démocratie...)
- ✓ une appréciation positive du travail fait par le RSMMS : l'organisation plus méthodique de la 4^{ème} AG (préparation par le COPIL de cette rencontre, disponibilité du rapport d'activités et d'un plan d'action, beaucoup d'informations sur les activités menées, etc.).

Des suggestions pour :

- ✓ améliorer le système d'information (interne et externe) ;
- ✓ répondre à l'amalgame volontaire fait entre migration et terrorisme ;
- ✓ parler des réadmissions qui sont des violations aux normes internationales du travail ;
- ✓ parler davantage de la situation des migrants dans chaque pays membre ;
- ✓ élargir les relations du RSMMS à d'autres partenaires ;
- ✓ mener des campagnes de plaidoyer pour la ratification des conventions 97, 143 et 189.

Des questions relatives à la durée du mandat du Copil et à l'adhésion (voir le règlement de fonctionnement du RSMMS, articles 2 et 6.10 : Annexe 3 du présent rapport).

2. Sur la politique de la CES en matière de migration :

L'AG félicite la CES dans ses initiatives, positions et actions allant dans le sens de la défense des droits des migrants, d'une bonne coordination de l'intervention syndicale sur la migration.

Il est demandé de travailler pour une complémentarité nécessaire, efficiente et enrichissante entre la CES et le RSMMS, et non à une fusion.

Séance 2 : Orientation stratégique 2018 – 2019

Cette séance s'est déroulée en deux séquences : l'orientation stratégique 2018-2019 proprement dite, et un focus sur des projets pilotes et partage d'expériences.

Séance 2.1 : Note stratégique 2018 – 2019

M. Sami Adouani – FES en a été le modérateur. L'introduction, suivie d'échanges, a été présentée par M. Mamadou Niang, CGTM Mauritanie.

❖ Présentation

M. Mamadou Niang a résumé le document intitulé : « Note stratégique du RSMMS 2018-2019 : articulation de l'action syndicale au service du travail décent des migrants » (Annexe 5). La note est articulée autour de six axes (introduction, défis et opportunités, avantages comparatifs du RSMMS, réalisations, orientation stratégique et l'annexe : Feuille de route 2017).

De ces axes, on peut retenir les éléments ci-après :

- ✓ La note stratégique tire sa source des actes fondateurs du RSMMS, notamment dans ses objectifs de contribuer à la défense et à la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, et ce, dans toutes les étapes de leur parcours.
- ✓ Le RSMMS s'appuie en conséquence sur les Normes s'inscrivant dans le cadre de promotion de ces droits. Il considère la coordination de l'intervention des syndicats comme fondamentale, d'autant que leur mission naturelle de défense des travailleurs en général doit les pousser à la solidarité.
- ✓ Le RSMMS, en tant que structure composée de trois familles syndicales d'origine géographique, historique, juridique, sociale, économique différentes, est en soi une richesse à capitaliser.
- ✓ Cette richesse, ces acquis se reflètent dans les réalisations du Réseau qui touchent des domaines variés comme la gouvernance et la coordination du RSMMS, les missions de sensibilisation des organisations syndicales, le renforcement de capacités des membres, les conférences régionales et internationales, l'analyse et l'appui au dialogue social, les déclarations du RSMMS, les plaidoyers.

Ainsi trois domaines d'intervention ont été identifiés pour l'orientation stratégique du RSMMS 2018-2019 :

- ✓ L'accompagnement et la prise en charge des travailleurs migrants.
- ✓ Le dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur les droits.
- ✓ La solidarité transrégionale et la convergence des positions des différentes familles syndicales en faveur d'une gouvernance globale équitable.

Ces domaines d'intervention s'expriment à travers trois thèmes transversaux :

- ✓ La promotion des normes internationales.
- ✓ La mise en cohérence des initiatives locales et régionales et l'exploitation des synergies.
- ✓ La mobilisation des ressources et les partenariats dynamiques de l'assistance technique.

En conclusion, les points suivants se dégagent de cette partie :

- ✓ Une capacité de formulation de projet.
- ✓ L'importance accordée à des actions de terrain, de sensibilisation, de formation et de plaidoyer.
- ✓ La nécessité/l'utilité du Réseau par l'affirmation d'une identité et d'une force à même de favoriser sa construction dans la durée et de le positionner comme un interlocuteur très valable sur les questions migratoires.

❖ **Débats sur l'orientation stratégique 2018-2019**

Les réflexions sur cette question ont approfondi les échanges sur le rapport d'activités et se résument autour des principales idées suivantes :

Le RSMMS n'est pas encore réellement connu. Certes, des efforts sont faits dans ce sens, mais ils sont à multiplier pour une plus grande visibilité du Réseau. Pour être connu, le RSMMS doit :

- ✓ Mener des actions concrètes.
- ✓ Avoir une claire compréhension des deux types d'intervention :
 - Les actions propres des syndicats membres du Réseau.
 - Les actions spécifiques portées au nom du RSMMS.
- ✓ Prendre la mission du Copil à Agadez comme un exemple d'une action concrète importante, qui a été cependant peu valorisée.
- ✓ Mettre en avant l'activité de caravane syndicale prévue au Sénégal entre le CARISM et la CGIL, comme une intervention concrète sur le terrain à prendre comme exemple (une bonne pratique).
- ✓ Recueillir des données ; faire émerger un message transnational ; communiquer avec le grand public.

Depuis l'AG de 2017, le RSMMS s'est engagé dans une bonne dynamique ; de bonnes relations de travail ont été construites, sans oublier les difficultés qu'il a traversé. Le RSMMS doit être un instrument pour offrir une assistance et des services aux migrants dans tous les corridors de leur passage. Cela reste son principal objectif d'où le rappel du rôle significatif que les points focaux sont appelés à jouer dans ce cadre.

Plusieurs Réseaux syndicaux, en plus du RSMMS, ont été créés : CES/UnionMigrantNet, ATUMNET de la CSI-Afrique, CSI-Asie et CSI-Arabe qui ont une coordination sur les flux migratoires dans les pays du Golfe. Notons aussi l'existence de projets d'assistance technique et de coopération : EDF, BIT, FGTB.

La multiplicité, la complexité des acteurs et des processus sont manifestes. En conséquence, un défi se pose : lancer l'idée d'une coordination des différents réseaux. Dans cette perspective, le RSMMS, fort de son expérience, doit être à l'avant-garde de cette initiative et jouer un rôle de facilitateur. Il est aussi recommandé de :

- ✓ Prévoir un système de veille au niveau national, régional et international.
- ✓ S'inscrire dans une optique prospective, en relation avec les centres de recherche.
- ✓ Avoir une approche fondée sur les résultats.
- ✓ Procéder à des évaluations périodiques.
- ✓ Bien documenter les activités et réalisations.

Le dialogue social (gouvernement-employeurs-société civile) est un enjeu. Son renforcement est à promouvoir, à tous les échelons (national, régional, international).

Le renforcement de capacités est une exigence.

La problématique des nouvelles formes de travail, à débattre lors de la CIT 2018, est à considérer afin d'en connaître l'essence et la portée sur les travailleurs en général et les travailleurs migrants en particulier.

Le suivi du Pacte Mondial sur la Migration (PMM) dans le processus préparatoire (phase III) et lors de sa mise en œuvre (dès son adoption en déc. 2018) sont à inscrire dans l'agenda de travail du RSMMS. Le plaidoyer du Réseau sur le PMM doit être actualisé tenant compte de l'évolution dans les analyses et positions officielles qui seraient publiées.

Explorer la possibilité de trouver d'autres partenaires pour diversifier les sources de financement du Réseau, autres que celles du partenaire classique qu'est la FES, en tant que nécessité et garantie de durabilité. Dans ce cadre, il convient de se rapprocher du BIT qui offre des opportunités de financement dans le domaine de la migration de travail.

Séance 2.2 : Focus sur des projets pilotes et partage d'expériences

Cette séance articulée autour de trois thèmes est présidée par M. Yali Harouna – USTN Niger.

Le réseau syndical migration de la CSI Afrique/FGTB :

❖ Présentation

M. Joel Odigie – CSI Afrique était supposé présenter ce thème. Mais pour des difficultés d'obtention de visa, il n'a pas pu faire le déplacement sur Nouakchott. Toutefois, il avait envoyé deux documents en anglais, présentés par M. Adouani.

Le modérateur a cependant donné des informations sur les relations RSMMS/CSI, CSI-Afrique en particulier :

- ✓ La CSI est membre observateur du RSMMS.
- ✓ La CSI-Afrique et le RSMMS ont développé un partenariat mis en évidence par :
 - La participation de son Président, M. Mody Guiro, à la 3^{ème} AG en février 2017 à Paris ;
 - La participation de son représentant à la réunion du Copil en juillet 2017 à Tunis ;
 - La présence de son délégué aux activités de la mission d'Agadez du Copil en octobre 2017 ;
 - La participation conjointe à des activités de formation et de plaidoyer, dans le cadre du projet ATUMNET CSI-Afrique/FGTB (Cotonou, 2017 ; Abuja, décembre 2017) ; l'activité lors du Forum Social Mondial (mars 2018 à Salvador de Bahia), la prochaine activité ATUMNET/RSMMS/ sur le PMM (avril 2018 à Abuja).

❖ Echanges

- Des acquis certains sont à signaler dans les rapports entre la CSI-Afrique et le RSMMS ;
- Une meilleure coordination des actions des deux structures devrait être assurée afin d'éviter des actions ponctuelles, sans perspectives stratégiques.

La caravane syndicale en milieu rural Italie-Sénégal, par M. Sergio Bassoli – CGIL Italie :

❖ Présentation

M. Bassoli a informé que la CGIL, à travers FLAI, INCA, va faire prochainement au Sénégal une expérimentation de son intervention en milieu rural, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'entente CGIL-CARISM ;

La présentation part de ce constat : de juin à octobre, 300 000 travailleurs sans droits, dans un système d'exploitation bien coordonné au plan international et qui s'assimile à la traite des personnes et à l'esclavage.

Le programme cible la zone rurale avec la participation de 250 syndicalistes de la FLAI ; c'est une campagne d'une durée de 70 jours (1^{er} juillet-10 septembre).

L'objectif est d'entrer en contact avec les travailleurs migrants, de leur donner des informations de base sur les droits (droits du travail, conventions collectives), de les amener à lutter contre les gangs et la mafia, de développer avec eux des relations durables.

Les moyens utilisés ont été passés en revue : prospectus en cinq langues, bouteilles d'eau avec le label du syndicat, chapeaux avec le logo de la CGIL.

Le lieu d'intervention, c'est Foggia, une des plus grandes zones agricoles en Italie.

Les méthodologies d'intervention ont été présentées.

Dans cette expérience d'intervention dans les champs, des rencontres ont été organisées avec des travailleurs migrants originaires de divers pays (Maroc, Italie, Cameroun, Ghana, Roumanie, Bulgarie, Inde).

Au final, cette campagne a permis de toucher 2000 travailleurs (ses) migrants(es).

M. Bassoli a enfin signalé que la loi contre la mafia, pour laquelle la CGIL s'est fortement impliquée, commence à porter ses fruits.

Le réseau national de points focaux syndicaux en Tunisie, par Mohamed Belarbi – BIT, Tunis

❖ Présentation

M. Belarbi a dans un premier temps situé ce thème dans le cadre du programme de l'OIT intitulé « Programme intégré de recrutement équitable » (FAIR). L'objectif du programme est d'appuyer l'UGTT pour une syndicalisation des travailleurs migrants en Tunisie.

La présentation développe aussi d'autres points tels que : le nombre de travailleurs migrants rencontrés, les villes ciblées, les périodes d'intervention, l'analyse des conditions de vie et de travail des migrants, les ateliers de formation des points focaux, leur mission, la création du réseau des points focaux de l'UGTT.

M. Belarbi donne en fin un aperçu de :

- ✓ 13 principes généraux et 31 directives opérationnelles sur le recrutement équitable, à caractère non contraignant ;
- ✓ rôle des syndicats par rapport aux travailleurs migrants, consistant à les appuyer à défendre leurs droits, leur donner une assistance et des services.
- ✓ la portée de la résolution de la CIT 2017 sur la migration.

❖ **Discussions :**

Ces deux présentations ont encore été l'occasion pour montrer l'importance et la nécessité d'être sur le terrain, à côté des travailleurs migrants, en leur donnant des informations et des services. Cela suppose un engagement sans faille et une bonne préparation.

Les luttes contre la mafia, à l'origine de ce système d'exploitation des travailleurs migrants, ne sont pas faciles. C'est même risqué. Il faut en prendre conscience et se préparer en conséquence.

L'objectif d'organiser syndicalement les travailleurs migrants ne doit pas être perdu de vue.

L'acquis de la loi concernant la lutte contre les trafiquants et mafiosi c'est qu'on est passé du niveau de la sanction administrative à la voie pénale.

La caravane c'est une idée, à adapter selon les différentes réalités.

La place importante des points focaux dans le dispositif a encore été mise en exergue. Il est primordial de mettre les points focaux dans un cadre structuré au plan national.

Séance 3 : Migration en Afrique de l'Ouest : enjeux de la coordination intersyndicale

(modérateur : Mamadou NIANG – CGTM Mauritanie)

Un seul point a été traité lors de cette séance :

Migration inter-régionale en Afrique de l'Ouest - Focus sur la Mauritanie, par Isselmou Ould Salihi, Expert Mauritanien

❖ **Présentation**

L'exposé situe d'abord la migration dans son contexte géographique, historique, politique sous-régional (CEDEAO) et les enjeux qu'elle pose pour la Mauritanie.

M. Isselmou passe ensuite en revue différents accords, conventions, lois, décrets qui, en Mauritanie, régissent la Migration.

Il fait également le point statistique sur la migration de Mauritaniens vers l'extérieur et celui des ressortissants des autres pays installés en Mauritanie.

En conclusion, M. Isselmou montre l'importance de la migration interrégionale. Il appelle les gouvernements à avoir des « approches migratoires qui favorisent le mouvement, le développement et surtout l'intégration ».

❖ **Discussions**

Des clarifications ont été faites sur les frais de visa et sur l'enrôlement en Mauritanie, obligatoire pour tous.

Les incidents survenus récemment sur les côtes mauritaniennes avec la mort d'un pêcheur sénégalais, tué par la garde mauritanienne, les saccages de biens de Mauritaniens qui s'en sont suivis à Saint-Louis, sont à regretter. Un appel au dépassement est lancé surtout si on se rappelle les événements dramatiques survenus en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal.

Séance 4 : Discussions du plan d'action 2018

Cette partie a été traitée en quatre temps : le Plan d'Action 2018, le siteweb, les groupes de travail, la stratégie de financement et synergies avec les partenaires techniques et financiers.

Le Plan d'Action (PA) 2018 :

❖ Présentation

La séance a été présidée par M. Sergio Bassoli – CGIL Italie et le projet de PA introduit par M. Adouani, FES-Tunis.

Le projet de PA 2018 (Annexe 6) s'inspire de la feuille de route adoptée à la 3^{ème} AG de février 2017, de la note d'orientation stratégique 2018-2019, et prend en compte les points tirés des débats des précédentes séances.

Le projet de PA est présenté sous forme d'un tableau conçu en six colonnes : domaine d'intervention, axe/thème, période, actions, remarque, responsables.

❖ Discussions

Des contributions très riches ont, ici aussi, été apportées sur cette question. Le document avec quelques amendements mineurs, a été pour l'essentiel retenu.

Une séance est programmée lors de la dernière session pour la validation du PA 2018.

Le siteweb :

❖ Présentation

Elle a été faite par M. Adouani, FES. La FES, partenaire technique, était chargée de prendre contact avec les spécialistes pour la conception d'un projet de siteweb.

❖ Discussions

Quelques éléments à retenir :

- ✓ Le siteweb est un instrument indispensable pour la vie du RSMMS.
- ✓ Il est actuellement disponible.
- ✓ Il sera lancé très prochainement à titre expérimental (phase test).
- ✓ Les réflexions sur la structuration du site, le contenu, le mode de gestion, les langues de travail vont éclairer le travail du groupe 1 (portant sur le site).

Les groupes de travail :

Les trois groupes constitués ont réfléchi sur ces sujets :

- G1 : Fonctionnalités de la plateforme électronique (site web)
- G2 : Services destinés aux travailleurs migrants
- G3 : Mécanismes de dialogue social au niveau national.

La restitution des travaux de groupe en plénière, les diverses appréciations qui s'en sont suivies ont abouti aux conclusions suivantes :

G1 : Fonctionnalités de la plateforme électronique (siteweb)

Considérations générales :

- Structurer le site autour de trois rubriques
- Prévoir des rubriques pour le COPIL, les Points focaux, les thèmes
- Placer le contrôle du site sous la responsabilité de la coordination du RSMMS
- Avoir un administrateur du site sous le contrôle de la coordination générale
- Identifier les langues de communication.

Concernant les rubriques, celle relative aux points focaux a été discutée pour cibler trois éléments d'intervention :

- Le partage d'informations
- La mise en contact des points focaux pour faciliter des services aux migrants, des alertes, des conseils
- Les activités de formation (exemple : la portabilité des droits sociaux).

G2 : Services destinés aux travailleurs migrants

Le rôle du syndicat est de défendre les intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs y compris les travailleurs migrants. Six (6) services sont mis en avant, à savoir :

- Accompagner les migrants dans la recherche d'un travail décent ;
- Lutter pour l'égalité des droits entre les migrants et les nationaux ;
- Aider les migrants à la régularisation des papiers ;
- Pousser les pouvoirs publics à l'intégration des travailleurs migrants ;
- Informer et orienter les travailleurs migrants vis-à-vis de leurs droits (maîtrise de la législation du pays d'accueil) ;
- Militer pour faire organiser les travailleurs migrants.

G3 : Mécanismes de dialogue social au niveau national

Cinq recommandations ont été retenues :

- Le respect de la représentativité dans le dialogue social est important mais insuffisant ;
- L'institutionnalisation du dialogue social c'est important mais insuffisant ;
- Le dialogue social autour de la question migratoire doit apparaître au niveau national, et se décliner ensuite au niveau sectoriel et interrégional ;
- Faire la part des choses entre :
 - Dialogue civil (en présence de tous les acteurs de la société civile en rapport avec la question migratoire).
 - Dialogue bipartite (s'appuyer sur le projet « Solide » relatif au dialogue social bipartite à tous les niveaux.
 - Dialogue tripartite : qui respecte la logique du tripartisme avec des partenaires crédibles, capables de prendre des décisions et de faire des sacrifices.
- Saisir l'opportunité du prochain sommet interministériel (ministères chargés de l'emploi) de l'Union Pour la Méditerranée-UPM (qui remplace l'Euromed) qui discutera de la question migratoire et faire entendre la voix du Réseau en la matière, et faire de même avec l'Union Africaine qui vient d'adopter un agenda pour la migration.
- La question de la gouvernance est à inscrire dans ce cadre de dialogue social.

La stratégie de financement et les synergies avec les partenaires techniques et financiers.

Ce point n'a pas été traité en tant que tel, comme il a été traité lors des précédentes discussions. Deux idées forces se sont exprimées à cet effet :

- Initier des démarches pour trouver d'autres partenaires techniques et financiers pour venir en appui au partenaire classique : la FES.
- Développer une visibilité fondée sur la pertinence et la multiplicité des activités est la base de la crédibilité du RSMMS et la garantie de son attractivité. Cela facilitera les contacts avec les partenaires.

Encadré récapitulatif des DÉCISIONS / RECOMMANDATIONS (élaboré post AG)

Positionnement/orientation basée sur l'action

1. Renforcer les acquis du RSMMS en se basant sur son orientation fondamentale définie dans sa Déclaration constitutive du 8 août 2014.
2. Développer une visibilité du Réseau fondée sur la pertinence et la multiplicité d'activités concrètes.
3. Renforcer l'offre d'assistance et de services aux migrants dans tous les corridors de leur passage.
4. Attribuer un rôle prépondérant aux points focaux à cet effet (assistance et services offerts aux migrants).
5. Avoir une claire compréhension de deux types d'intervention : les actions propres aux syndicats membres du RSMMS et celles spécifiques au RSMMS (portées au nom du Réseau).

Collecte de données/prospective

6. Développer un système d'information.
7. Recueillir des données.
8. Prévoir un système de veille au niveau national, régional et international.
9. S'inscrire dans une optique prospective, de documentation des activités, en relation avec les centres de recherche.

Démarche

10. Documenter les activités.
11. Avoir une approche fondée sur les résultats.
12. Procéder à l'évaluation systématique des activités.

Communication

13. Faire émerger un message transnational ; communiquer avec le grand public.
14. Se mobiliser pour le développement du site du RSMMS, un instrument indispensable dans la vie du RSMMS.

Coopération

15. Elargir et consolider le tissu de relations du RSMMS avec d'autres partenaires techniques et financiers (ex. BIT).
16. Systématiser les relations entre la CES et le RSMMS ; travailler non pas à une fusion mais à une complémentarité nécessaire, efficiente et enrichissante.
17. Lancer et être à l'avant-garde d'une initiative pour la coordination des différents réseaux sur la migration.

Enjeux/priorités thématiques

18. Prendre en considération l'enjeu du dialogue social (gouvernement-employeurs-société civile) ; le mettre en œuvre à tous les échelons (national, régional, international).
19. Prendre conscience de l'importance et de l'exigence du renforcement de capacités des membres.
20. Connaître et prendre en charge l'essence et la portée des nouvelles formes de travail dans la vie des travailleurs en général, et des travailleurs migrants en particulier.
21. Assurer le suivi du Pacte Mondial sur la Migration (PMM) dans tout son processus ; actualiser à un rythme convenable la position du Réseau sur le PMM.
22. Assurer une meilleure coordination entre la CSI-Afrique et le RSMMS ; éviter des actions ponctuelles, sans perspectives stratégiques.
23. Ne pas perdre de vue l'objectif d'organiser syndicalement les travailleurs.
24. Comprendre que la caravane syndicale à l'attention des migrants est une idée, à adapter selon les différentes réalités.

Adhésion

25. Demander aux nouvelles organisations membres du Réseau -dont la demande d'adhésion est acceptée par la présente AG : Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB), Unión Sindical Obrera (USO), Espagne, Confédération Nigérienne du Travail (CNT)- de confirmer leur adhésion et de désigner leurs points focaux.
26. Veiller à l'avenir à une instruction approfondie des demandes d'adhésion.
27. Etudier ultérieurement la demande d'adhésion de l'Union des Travailleurs de Mauritanie (UMT), reçue pendant la présente session.

Prochaine AG

28. Donner mandat au COPIL pour piloter l'appel à candidatures concernant le lieu et la date de la prochaine AG du RSMMS.

Séance 5 : Clôture de l'Assemblée générale

Cette séance, présidée par M. Nejat Ferous – CGT France, s'est déroulée en quatre temps :

❖ Validation du Plan d'Action (PA) 2018

Le projet de PA 2018 présenté et ajusté lors d'une séance précédente a été pour l'essentiel adopté (voir Annexe 6).

Adhésion des nouveaux membres et autres points de discussion

❖ Adhésion

Les demandes d'adhésion des organisations syndicales suivantes ont été reçues conformément à la procédure indiquée à l'article 2 du Règlement de fonctionnement du RSMMS :

- Union Syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)
- Unión Sindical Obrera (USO), Espagne
- Confédération Nigérienne du Travail (CNT).

Après discussion, l'AG accepte la demande d'adhésion formulée par les trois organisations précitées (Annexe 8).

Il est demandé à la coordination de leur envoyer des correspondances pour qu'elles :

- confirment leur adhésion
- désignent leurs points focaux.

Après discussion, il a été convenu qu'à l'avenir, l'instruction des demandes d'adhésion gagnerait à être plus approfondie pour une meilleure connaissance des organisations demanderesse.

La demande d'adhésion de l'Union des Travailleurs de Mauritanie (UMT), reçue pendant la présente AG, n'a pas été traitée. Son étude est renvoyée à une date ultérieure.

❖ Autre point

La question du mandat du COPIL :

- Le camarade de la CGTPA a ici aussi posé la question par rapport au mandat du COPIL.
- En guise de réponse, des informations et précisions ont été données à l'Assemblée portant sur :
 - L'histoire du COPIL qui depuis sa création à l'AG constitutive de 2014 avait une mission transitoire, en attendant les textes de fonctionnement du Réseau.
 - L'adoption du Règlement de fonctionnement du RSMMS en 2017 (Annexe 3), notamment l'article 6.10 relatif au mandat du COPIL.
 - Ce texte, entré en vigueur en 2017, n'a donc pas d'effet rétroactif ; en conséquence et en conclusion, le COPIL vient de terminer la première année de son mandat prévu sur trois ans.

❖ Lecture de la déclaration de l'AG 2018

Le projet de déclaration de l'AG, préparé par M. Yves Montalescot – CFDT, France et M. Malick Sy, Personne-ressource du projet régional PROMIG-FES, lu deux fois par le premier, a été adopté suite à quelques légers amendements (Annexe 7).

Clôture de la 4^{ème} AG du RSMMS :

La 4^{ème} AG du RSMMS a été clôturée par un mot de remerciements et de félicitations présenté par Mme Hammami, coordinatrice du Réseau :

- à la CGTM, en particulier à ses membres, chargés de l'organisation de cette AG. Leur hospitalité et leur sens de l'organisation ont été relevés ;
- aux participants qui ont contribué à la réussite de la rencontre ;
- aux partenaires présents : BIT, LO/FTF ;
- aux travailleurs de l'hôtel pour les services de qualité offerts aux participants ;
- à tous ceux qui avaient apporté leur soutien à l'UGTT lors de son 72^{ème} anniversaire et dont certains avaient marqué de leur présence la cérémonie.

Mme Hammami a enfin appelé à un renforcement du travail d'organisation pour développer des actions multiformes en vue d'une meilleure crédibilisation du RSMMS. Elle a enfin souhaité un bon retour à tous.

Pour terminer, un appel à candidature pour l'organisation de la prochaine AG du RSMMS a été lancé (syndicat, lieu et date). Mandat est donné au COPIL pour piloter cette question.

Conclusions

Il est important de souligner que cette rencontre a été marquée par un esprit de participation et la volonté d'aller encore plus loin, dans une démarche consciente de solidarité, vers des actions planifiées.

Dans ce sens, un système d'organisation efficient est de rigueur ; des ressources sont nécessaires à utiliser rationnellement.

Tout cela rejoint parfaitement l'objectif du RSMMS qui consiste à être au service des travailleurs migrants et de leurs familles pour le respect des droits humains et l'affirmation du travail décent.

ANNEXES



PROGRAMME DE LA 4^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU RSMMS 15-16 février 2018, Nouakchott-Mauritanie

Mercredi 14 février

Durant la journée Arrivée des participants
Accueil assuré par la Confédération générale des travailleurs de Mauritanie - CGTM

Jeudi 15 février (séance publique)

SEANCE D'OUVERTURE

8h30 Accueil et inscription des participants

09h30 Allocutions d'ouverture

- Camarade Secrétaire Général de la CGTM
- Camarade Naima Hammami, Secrétaire Générale Adjointe, chargée des Relations Internationales et Migration et Coordinatrice du RSMMS
- M. Sami Adouani, Chef du Projet régional Migrations « PROMIG-FES » – FES Tunisie

SEANCE I : RESULTATS ATTEINTS EN 2017

Modération : Mohamed El Wafy – UMT Maroc

10h00 Rapport d'activités de la Coordination Générale du RSMMS
Mohamed Bakey – UGTT Tunisie

10h15 Plaidoyer du RSMMS relatif au Pacte Mondial sur les Migrations sûres, ordonnées et régulières
Yves Montalescot – CFDT France

10h30 La politique de la CES en matière de migration
Patrick Itschert - Confédération Européenne des Syndicats

10h45 Discussion

11h00 Pause-Café

SEANCE II. ORIENTATION STRATEGIQUE 2018-2019

Modération : Sami Adouani - FES

- 11h20** Vision stratégique 2018-2019
Mamadou Niang – CGTM Mauritanie
- 11h40** Débat
- 12h30** Déjeuner

SUITE SEANCE II : FOCUS SUR DES PROJETS PILOTES ET PARTAGE D'EXPERIENCES

Modération : Yali Harouna – USTN Niger

- 14h30** > Le réseau syndical migration de la CSI Afrique/FGTB
Joel Odigie – CSI Afrique (prévoir traduction consécutive)
> La caravane syndicale en milieu rural Italie-Sénégal
Sergio Bassoli – CGIL Italie
> Le réseau national de points focaux syndicaux en Tunisie
Mohamed Belarbi - BIT
- 15h15** Débat
- 15h45** Pause-Café

SEANCE III : Migration en Afrique de l'Ouest : Enjeux de la coordination inter-syndicale

Modération : Mamadou Niang – CGTM Mauritanie

- 16h00** Migration inter-régionale en Afrique de l'Ouest - Focus sur la Mauritanie
Isselmou Ould Salihi, Expert Mauritanien
- 16h20** Interventions des acteurs nationaux mauritaniens
- 16h40** Discussion
- 17h30** Fin des travaux

Vendredi 16 février (journée réservée aux membres et partenaires)

SEANCE IV : DISCUSSION DU PLAN D'ACTION 2018

Modération : Sergio Bassoli – CGIL Italie

- 09h00** Proposition de plan d'actions 2018
- 09h20** Débat
- 10h00** Stratégie de financement et synergies avec les partenaires techniques et financiers

10h30 Travail en groupes
G1 : Fonctionnalités de la plateforme électronique (site web)
G2 : Services destinés aux travailleurs migrants
G3 : Mécanismes de dialogue social au niveau national

11h30 Restitution des travaux et débat

13h00 Déjeuner

SEANCE V : CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Modération : Nejat Ferous – CGT France

14h30 Validation du plan d'action 2018
Définition des instruments et responsabilités pour la mise en œuvre

15h30 Adhésion des nouveaux membres et autres points de discussion
Recommandations finales

16h00 Lecture de la déclaration de l'AG 2018 et clôture

4^{ème} Assemblée Générale du RSMMS
15-16 février 2018, Nouakchott – Mauritanie

Liste des participants

Organisations syndicales membres :

Pays	Dénomination	Acronyme
Algérie	1. Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie (Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique)	CGATA / (SNAPAP)
Bénin	2. Confédération Générale des Travailleurs du Bénin	CGTB
Burkina Faso	3. Union Syndicale des Travailleurs du Burkina	USTB
Côte d'Ivoire	4. Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire	UGTCI
Espagne	5. Confederación Sindical de Comisiones Obreras	CCOO
France	6. Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT
	7. Confédération Générale du Travail	CGT
Italie	8. Confederazione Generale Italiana del Lavoro	CGIL
Mali	9. Union Nationale des Travailleurs du Mali	UNTM
Maroc	10. Union Marocaine du Travail	UMT
Mauritanie	11. Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie	CGTM
Niger	12. Union des Syndicats des Travailleurs du Niger	USTN
	13. Confédération Nigérienne du Travail	CNT
Sénégal	Comité d'Actions et de Réflexions Intersyndicales sur la Migration (CARISM) regroupant cinq Centrales : 14. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal 15. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal - Forces du changement 16. Confédération des Syndicats Autonomes 17. Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal 18. Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal	CARISM (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS, UNSAS)

Organisations partenaires et personnes invitées :

N.	Organisation	Nom
01	Fondation Friedrich Ebert - Bureau de Tunisie Projet régional PROMIG-FES (2017-2020)	Sami ADOUANI, chef du projet
02	PROMIG-FES (2017-2020)	Lina ZEKRI (consultante)
03	PROMIG-FES (2017-2020)	Rami WALHA
04	Personne-ressource PROMIG-FES (2017-2020)	Malick SY
05	BIT - Mauritanie	Cheikh THIAM
06	BIT - Mauritanie	Marc NINEROLA
07	BIT - Tunisie	Mohamed BELARBI
08	CES - Belgique	Patrick ITSCHERT
09	LO/FTF - Bénin	Wapondi NAPOE
10	AECID - Bureau de Mauritanie	Victorina GARCÍA VÉLEZ



RESEAU SYNDICAL

MIGRATIONS MEDITERRANEENNES SUBSAHARIENNES – RSMMS

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RSMMS

3^e ASSEMBLEE GENERALE

Paris, 13-15 février 2017

NOTE INTRODUCTIVE

Brève histoire du Réseau

- Réunions préparatoires de :

Hammamet-Tunisie du 14 au 17 novembre 2009

Dakar-Sénégal les 07 et 08 octobre 2013

Turin-Italie les 21 et 22 octobre 2013

- Assemblées Générales :

1^{ère} AG : Casablanca – Maroc du 6 au 8 août 2015

2^{ème} AG : Mahdia – Tunisie, les 5 et 6 octobre 2015

3^{ème} AG : Paris, du 13 au 15 mars 2017

Principes et valeurs fondamentaux

Le Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes-Subsahariennes donne la preuve de l'unité et de la solidarité du mouvement syndical et son attachement aux valeurs fondamentales universelles des droits humains basés sur la liberté, l'égalité, la justice, la non-discrimination et le travail décent.

Le Réseau s'inscrit dans la politique définie par la CES et la CSI (Arabe et Afrique) et dans ses principes de la démocratie, l'indépendance et l'autonomie des syndicats.

Objectifs du Réseau

- Promotion des droits des migrants dans l'espace européen, méditerranéen et subsaharien ;
- Soutien au processus de ratification et d'application des conventions internationales en rapport avec la question migratoire.

CE PROJET A DONC POUR BASE LA FEUILLE DE ROUTE DU RSMMS ADOPTÉE EN OCTOBRE 2015. MAIS IL SE FONDE AUSSI SUR DEUX DOCUMENTS REFERENTIELS :

- LA DECLARATION DE CASABLANCA (MAROC), ADOPTÉE LE 08 AOUT 2014, CREATANT LE RSMMS ;
- LA DECLARATION DE MAHDIA (TUNISIE), ADOPTÉE A L'ISSUE DE LA 2^e AG DU RSMMS DES 5-6 OCTOBRE 2015.

CHAPITRE I : OBJET

ARTICLE 1 :

1.1. Le présent règlement de fonctionnement a pour objet de fixer le mode de fonctionnement du Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes (RSMMS).

CHAPITRE II : ADHESION-MEMBRE

ARTICLE 2 :

2.1 Peut être membre de plein droit du Réseau toute Organisation syndicale ou intersyndicale qui accepte de se conformer :

- a) d'une part aux orientations et principes ci-dessus conformément à la Déclaration de Casablanca pour la défense et la promotion des droits des migrants en vue d'agir ensemble d'une manière efficace et coordonnée, sur le plan national, régional et international ;
- b) et d'autre part au Règlement de fonctionnement du Réseau ;
- c) les membres doivent avoir une participation active dans la vie du Réseau.

2.2 La demande d'adhésion est adressée par le responsable de l'Organisation demanderesse au coordinateur du RSMMS qui la soumettra au Comité de pilotage qui est chargé d'instruire la demande et de rendre compte à la prochaine AG qui prend la décision finale.

ARTICLE 3 :

3.1 Le Réseau accepte en son sein des membres associés, en représentation des Organisations de la société civile qui partagent les mêmes objectifs du RSMMS.

3.2 Ils ont le droit de participer aux réunions, aux activités et à l'AG.

3.3 Ils ont droit de parole et ils ont une voix consultative dans les processus de consensus pour la prise des décisions.

3.4 Leur demande d'adhésion se fait dans les mêmes conditions que pour les demandes de membres de plein droit.

ARTICLE 4 :

4.1 La qualité de membre et de membre associé se perd :

- a) par démission ;
- b) par absence répétée et prolongée ;
- c) par exclusion prononcée par le COPIL, en raison des violations des principes du RSMMS, le membre intéressé ayant été appelé préalablement à fournir des explications ;
- d) L'exclusion, pour être définitive, devra être entérinée par l'Assemblée Générale du RSMMS ;

CHAPITRE III : ORGANES ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5 : L'ASSEMBLEE GENERALE

- 5.1 Elle comprend tous les membres et les membres associés du RSMMS.
- 5.2 L'AG est l'organe suprême et décisionnel du RSMMS.
- 5.3 L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une fois par an, sur convocation du COPIL.
- 5.4 Son ordre du jour est préparé par le COPIL et doit être approuvé par l'AG.
- 5.5 L'AG détermine les orientations fondamentales du RSMMS, sa ligne générale, adopte son programme, Plan d'Action et son règlement de fonctionnement.
- 5.6 L'AG approuve chaque année le rapport d'activités et financier présenté par le COPIL.
- 5.7 L'AG statue sur toutes autres questions soumises par le COPIL.
- 5.8 Elle statue sur les propositions d'exclusion qui lui sont soumises.
- 5.9 Le principe de rotation par zone géographique des lieux des réunions des AG est adopté.
- 5.10 Le lieu de chaque AG est arrêté par la dernière AG. En cas de besoin, le COPIL peut apporter les correctifs nécessaires et rendre compte à la prochaine AG des motifs des changements de lieu survenus.

ARTICLE 6 : LE COPIL

- 6.1 Le COPIL est l'organe exécutif du RSMMS.
- 6.2 Le COPIL est composé de minimum 03, maximum 06 membres régionaux, plus un Coordinateur du COPIL qui assure le Secrétariat du Réseau. Il comprend : 02 coordinateurs régionaux selon les zones géographiques suivantes :
 - a) Zone Nord-Méditerranée (02)
 - b) Zone Sud-Méditerranée (02)
 - c) Zone Sud-Sahara (02).
- 6.3 Lors de l'AG, les membres de chaque zone se réunissent pour élire leurs deux coordinateurs régionaux. Des adjoints aux coordinateurs régionaux sont prévus pour un remplacement d'un membre titulaire absent ou démissionnaire ; exclu ou se trouvant dans l'incapacité de continuer sa mission.
- 6.4 Le Coordinateur/Secrétariat du Réseau est élu pour décision de l'AG, chaque année, parmi les membres syndicaux les plus actifs.
- 6.5 L'Organisation syndicale qui prend en charge le Secrétariat est membre du COPIL avec la fonction de Coordinateur du COPIL.
- 6.6 Le COPIL peut inviter à ses réunions toutes personnes dont la présence pourrait être utile.
- 6.7 Le COPIL doit rédiger chaque année le rapport des activités et financier du RSMMS.
- 6.8 Le Coordinateur du COPIL préside les réunions de l'AG et du COPIL.
- 6.9 Il représente le RSMMS aux plans national, régional et international. Au besoin, il peut déléguer un membre du COPIL ou du Réseau pour le représenter.

- 6.10 La durée du mandat des membres du COPIL est de trois années, renouvelable une fois ; à chaque mandat il doit y avoir une rotation d'un membre pour chaque région. Tout membre du COPIL sortant est rééligible une fois au maximum.
- 6.11 Pour une bonne coordination des activités, les réunions du COPIL doivent se faire sur la base de concertations périodiques (utilisation des moyens de NTIC) et en cas de nécessité tenir des réunions sur une base annuelle.
- 6.12 Le COPIL est chargé de développer des projets de coopération technique et de prospecter des sources de financement pour soutenir et promouvoir les activités du Réseau.
- 6.13 La présentation des demandes de subventions, des projets d'accords ou de partenariat, qui engagent le Réseau, doivent être approuvées par consensus dans le COPIL après un large processus consultatif dans le Réseau.
- 6.14 Le COPIL doit promouvoir la participation des membres aux projets dans un esprit d'équité, de solidarité, de distribution des opportunités entre tous les membres du Réseau.
- 6.15 Le membre qui va assurer le chef-de-file du projet sera désigné par le COPIL conformément aux principes ci-dessous.

CHAPITRE IV : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 7 :

- 7.1 Les prises de décisions du RSMMS se font par consensus. Le respect mutuel, la collégialité régissent la discipline au sein du Réseau ;

ARTICLE 8 :

- 8.1 Toutes les réunions du RSMMS doivent être sanctionnées par un rapport.
- 8.2 Le rapport de réunion est établi par un membre désigné et approuvé par le COPIL du RSMMS.
- 8.3 Le rapport est archivé et transmis par le Coordinateur du RSMMS à tous les membres du RSMMS.

CHAPITRE V : RESSOURCES

ARTICLE 9 :

- 9.1 Les ressources du RSMMS se composent :
- a) de contributions volontaires des membres pour la constitution d'un Fonds de Solidarité,
 - b) de subventions, projets de coopération technique, contributions aux coûts des Organisations membres,
 - c) autres.

CHAPITRE VI : MOYENS

ARTICLE 10 :

- 10.1 Moyens digitales physiques :
- a) La Plate-forme digitale Facebook
 - b) La mailing liste de tous les membres
 - c) La page web publique

- d) Le système skype pour la communication
- e) Documents de promotion du RSMMS.

ARTICLE 11 :

11.1 Autres moyens :

- a) Les points focaux
- b) Les Commissions
- c) Les bureaux syndicaux

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES : modifications et amendements au présent règlement et conflits

ARTICLE 12 :

12.1 Toute modification du présent règlement de fonctionnement est élaborée et présentée par le COPIL et doit être adoptée par l'AG.

ARTICLE 13 :

13.1 En cas de conflits internes, tous les membres du RSMMS s'accordent pour qu'une solution soit trouvée dans le respect des principes et des valeurs de solidarité et de tolérance qui régissent le RSMMS, dans tous les cas la sauvegarde du RSMMS est fondamentale.

13.2 Aussi en cas où le désaccord persiste l'AG peut solliciter la contribution des personnes externes facilitatrices.

ARTICLE 14 :

14.1 Le présent Règlement de Fonctionnement approuvé par l'AG du RSMMS, de Paris en date 15 février 2017, entre en vigueur à partir de cette date.

CHAPITRE VIII : ADDENDUM

ARTICLE 15 :

15.1 Le COPIL doit envoyer dans les 30 jours de la date du 15 février 2017, une communication avec la Déclaration de Casablanca, le règlement de fonctionnement et le Plan d'Action adopté par la présente Assemblée Générale, à toutes les Organisations syndicales pour confirmer leur adhésion au RSMMS. Celles-ci doivent confirmer leur adhésion dans les 30 jours à partir de la date d'envoi.

Fait à Paris, le 15 février 2017

L'AG du RSMMS

Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes – Subsahariennes

Rapport d'activité 2017

présenté par l'UGTT, Coordinateur général du RSMMS

Suivi de la troisième Assemblée générale, tenue les 13-14-15 février 2017 à Paris :

Conformément aux **recommandations de l'Assemblée générale 2017 - AG de Paris :**

- ✓ la coordination du Réseau a adressé **des lettres aux syndicats membres qui étaient absents à l'AG afin de s'enquérir des raisons** et leur souligner la nécessité de poursuivre leurs activités au sein du Réseau et l'importance de leur participation.
- ✓ **une lettre a été adressée en mars 2017 aux syndicats membres du réseau les invitant à confirmer leur adhésion**, puis une **deuxième lettre de rappel leur a été envoyée**.

Genève (Suisse), juin 2017

Une délégation du RSMMS a participé à la 106^{ème} session de la Conférence internationale du travail pour renforcer la visibilité du collectif et contribuer aux discussions. **Une réunion du COPIL a été organisée le 16 juin** en présence d'organisations non membres en vue de leur prochaine adhésion.

Dakar (Sénégal), les 6-7 juillet 2017 :

- ✓ Du 6 au 7 juillet 2017, en présence de la coordination générale, les membres : CGIL et CARISM ont organisé une **conférence à Dakar marquée par la signature d'un protocole de collaboration CGIL/CARISM** ; un atelier pour le renforcement des capacités des jeunes syndicalistes a également été organisé.

Tunis (Tunisie), les 21-22 juillet 2017 :

- ✓ Du 21 au 22 juillet 2017, le Réseau a organisé, sur la base du partenariat entre les membres UGTT et CGIL, un séminaire à Tunis portant sur l'évaluation de la convention bilatérale entre l'Italie et la Tunisie. La rencontre a été couronnée par **le renouvellement et la signature du protocole de collaboration intersyndicale entre la CGIL/INCA/FLAI et la Fédération de l'agriculture/UGTT**.

Tunis (Tunisie), le 23 juillet 2017 :

- ✓ Le 23 juillet 2017, une **réunion du comité de pilotage** du réseau s'est tenue à Tunis, en présence d'un représentant de la CSI Afrique, qui avait pour ordre du jour :
 - Le suivi de la feuille de route 2017/2018, notamment l'organisation d'un cycle de formation au profit des points focaux.
 - La présentation du projet CSI Afrique/FGTB relatif à la question migratoire.
 - La préparation de la mission d'Agadez (Niger).
 - Points divers.

Cotonou (Bénin), du 31 juillet au 2 août 2017 :

- ✓ Du 31 juillet au 2 août 2017, le Réseau a été représenté à **l'atelier inaugural du projet « Migration de CSI Afrique »**, organisé par la CSI Afrique en partenariat avec le syndicat Belge la FGTB à Cotonou, en présence des représentants des organismes onusiens, points focaux (PF) du réseau, d'un grand nombre des Secrétaires généraux ; cet événement a été l'occasion de consolider les liens avec le réseau régional migrations Afrique et de partager les expériences respectives en la matière.

Bamako (Mali), du 28 au 29 août 2017 :

- ✓ Du 28 au 29 août, la participation du réseau à la **conférence** organisée à Bamako par IRPAD Afrique, Made Africa, plusieurs acteurs de la société civile africaine et de l'Union africaine dans l'objectif de **prendre part à la consultation de la société civile régionale africaine sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – PMM**. La présence de la délégation du RSMMS a permis de sensibiliser et de consolider l'implication des syndicats maliens.

Sidi Bou Saïd-Tunis (Tunisie), du 6 au 8 octobre 2017 :

- ✓ Du 6 au 8 octobre 2017, le Réseau a organisé un **cycle de formation en Tunisie au profit de 17 points focaux** des syndicats membres du réseau, en présence aussi de 10 représentants des bureaux FES en Afrique et un représentant de l'Observatoire Ouest-africain des migrations et un représentant du BIT - Bureau de Tunis. **Le rapport de formation a été préparé en vue de sa publication.**

Agadez (Niger), du 16 au 18 octobre 2017 :

- ✓ Du 16 au 18 octobre, le réseau a organisé une **mission à Agadez** au Niger (une délégation composée de 13 syndicalistes, d'un représentant de la CSI Afrique et d'un représentant de l'OTAO) qui **avait pour objectif de dresser un état des lieux** sur la situation migratoire dans cette ville considérée comme le plus grand carrefour pour le transit des migrants vers les routes de la mort. Cette mission s'est articulée principalement autour de :
 - la visite du Centre d'accueil de l'OIM à Agadez¹ ;
 - réunions avec les autorités locales et différents acteurs de terrain.

Madrid (Espagne), du 6 au 7 novembre 2017 :

- ✓ Du 6 au 7 novembre 2017, **le Réseau a organisé, conjointement avec les syndicats espagnols, une conférence, à Casa Árabe à Madrid**, en présence des syndicats européens membres du Réseau, d'une représentante de l'OIM et d'un représentant de la Commission économique et sociale de l'Union européenne.
Cette conférence a eu pour objectif de fournir une présentation détaillée de la situation désastreuse des migrants à Agadez, suivie d'une analyse critique des politiques migratoires menées par l'Union européenne. Par la suite, une réunion au Siège de la CCOO a eu lieu pour présenter le projet de plaidoyer relatif au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM).

Tunis (Tunisie), le 9 novembre 2017 :

- ✓ Le 9 novembre, le Réseau a organisé une réunion interministérielle, en présence des partenaires sociaux tunisiens, dans le but de démarrer un projet pilote autour d'une approche multi-acteurs favorisant la coopération et la coordination entre les différentes parties-prenantes en rapport avec la question migratoire.

Projet de plaidoyer relatif au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM)

- ✓ Le 13 novembre, **un projet de plaidoyer avec une analyse critique du Pacte mondial-PMM** ont été adressés à tous les syndicats membres du réseau, **pour avis.**

¹ La coordination du Réseau remercie l'OIM et ses Représentants en Tunisie et au Niger pour leur précieuse collaboration.

Côte-d'Ivoire, le 14 novembre 2017 :

- ✓ Le 14 novembre, la plateforme des centrales syndicales sur la migration en Côte-d'Ivoire (PCMS-CI) a organisé une **cérémonie de signature de la charte de la (PCMS-CI)**, en présence des secrétaires généraux des centrales syndicales, du représentant FES, le directeur pays du BIT, et des représentants de ministère de l'emploi et de la protection sociale.

Maroc, du 21 au 22 novembre 2017 :

- ✓ Du 21 au 22 novembre, le réseau a organisé conjointement avec la CGIL/INCA FLAI **une réunion** avec les syndicats marocains UMT/CDT **relative à l'analyse du blocage de la convention bilatérale Italo-Marocaine et les recommandations pour un redémarrage des discussions gouvernementales.**

Paris (France), le 14 décembre :

- ✓ Le 14 décembre, le réseau a participé à une conférence intitulée « Sauvons et accueillons les migrants », organisée par la CGT.

Dakar (Sénégal), le 14 décembre :

- ✓ Le comité national des jeunes d'UDTS (membre du CARISM) en partenariat avec la CNV International des Pays Bas a organisé **un forum international, sur la problématique de la migration et de l'employabilité des jeunes.**

Niamey (Niger), le 16 décembre :

- ✓ Le 16 décembre, le membre USTN-Niger a organisé une conférence dans le cadre de la célébration de la journée internationale des migrants.

Abuja (Nigeria), 6 décembre :

- ✓ Le Réseau a été invité à rejoindre la délégation de la CSI Afrique dans le cadre d'une visite de travail au siège de **la CEDEAO** à Abuja relative à la libre circulation dans les pays de la CEDEAO, la protection des droits des travailleurs migrants dans la région, le Pacte mondial sur les migrations.

Activité prévue initialement en décembre, reportée :

- ✓ Au mois de décembre, le Réseau a tenté d'organiser une mission en Tunisie, au profit des membres de la Fédération syndicale du Télécom de Mauritanie, dans l'objectif de renforcer leurs capacités et leur permettre de s'imprégner de l'expérience tunisienne en la matière ; la mission a été reportée à une date ultérieure.

Autres activités en 2017 :

- ✓ **Durant l'année 2017**, le Réseau, en collaboration avec les acteurs de la société civile et d'autres organismes internationaux, a publié **plusieurs communiqués relatifs à la question migratoire**, notamment celui de la réunion à Tunis des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée, le soutien aux ONG de sauvetage dans les eaux méditerranéennes chassées par les forces de l'Union européenne, et la participation à la **campagne menée contre le navire C-STAR** à son bord des militants de l'extrême droite pour l'empêcher de débarquer au port de Zarzis (Sud tunisien), le 06/08/2017.

Janvier 2018

Paris (France), les 15-16 janvier 2018 :

- ✓ Le COPIL du RSMMS s'est réuni à Paris pour examiner et valider le plaidoyer PMM et entamer la préparation de l'AG 2018, prévue les 15-16 février 2018 à Nouakchott en Mauritanie.

Tunis (Tunisie), le 29 janvier 2018 :

- ✓ Le 29 janvier 2018, la Coordinatrice du Réseau et le Chef du projet régional Migrations FES - « *PROMIG-FES (2017-2020)* » ont organisé une réunion (tenue à l'UGTT) avec le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies en Tunisie, en présence de la Chef de mission de l'OIM Tunisie, pour lui transmettre le **plaidoyer du RSMMS sur le PMM (en cinq langues)**, ainsi que la **lettre officielle adressée à Mme Louise Arbour**, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU pour les migrations internationales et Secrétaire Générale de la Conférence inter-gouvernementale sur les migrations internationales.

Par l'UGTT, au nom du RSMMS

Janvier 2018



NOTE STRATÉGIQUE RSMMS 2018-2019

L'articulation de l'action syndicale au service du travail décent des migrants

- I. Introduction**
- II. Défis et opportunités**
- III. Avantages comparatifs du RSMMS**
- IV. Réalisations**
- V. Orientation stratégique**
- VI. Annexe : Feuille de route 2017**

I. INTRODUCTION

L'objectif de cette note stratégique est de construire et justifier **la vision du Réseau**, à partir des **priorités communes** de ses membres, **pour les deux prochaines années**.

Le Réseau réunit les syndicats qui ont fait le choix de hisser parmi leurs préoccupations la protection des droits fondamentaux des migrants et leurs familles et la protection des droits des travailleurs qui transitent ou qui s'installent dans leur pays. **Le principe de base** qui a réuni les organisations syndicales au sein du RSMMS est **la nécessité de développer des approches concertées et coordonnées entre syndicats des pays de départ et d'accueil** pour articuler la solidarité syndicale et harmoniser les interventions des syndicats membres sur le terrain.

Le cadre général de cette note stratégique s'inscrit dans la réflexion menée par les membres du collectif depuis 2009, dans le référentiel de normes internationales, les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT auxquels adhèrent entièrement les organisations membres, ainsi que dans les axes stratégiques des Global Unions et du mouvement international des travailleurs dans son ensemble.

La vision structurant l'intervention du RSMMS pour les deux prochaines années est fondée sur deux constats fondamentaux mis en avant dans la « Déclaration de Casablanca » (8 août 2014), constitutive du RSMMS :

1. La situation des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ne cesse de se dégrader et prend des dimensions dramatiques dans la plupart des pays de la région méditerranéenne et subsaharienne dues à des violations systématiques des droits humains, des droits fondamentaux des migrants et des conventions internationales en rapport avec la question migratoire.
2. Il est extrêmement important et urgent pour les organisations syndicales dans les régions méditerranéenne et subsaharienne d'assumer leurs responsabilités historiques et éthiques à l'égard de ces violations permanentes des droits des migrants et d'agir ensemble d'une manière efficace et coordonnée, sur le plan national, régional et international, pour prévenir la dégradation des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants et de lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie.

La feuille de route élaborée lors de l'Assemblée Générale de Paris (fév. 2017) constitue une orientation générale avec l'énumération d'activités concrètes recommandées (cf. Annexe). La présente note stratégique vient en complément pour inscrire ces activités dans une vision concertée et unifiée.

II. DEFIS ET OPPORTUNITES

La situation des travailleurs migrants est indissociable de la situation des travailleurs nationaux. Les abus, les violations et l'exploitation dont sont victimes les travailleurs étrangers en situation irrégulière influent directement sur les conditions de travail de tous les travailleurs. Celle des migrants est aggravée par une forte discrimination et la faible représentation au sein des organisations syndicales. Celles-ci, largement tributaires de l'intérêt de leurs adhérents et faiblement présentes dans l'économie informelle, tardent à assumer ce lien, à se doter de structures opérationnelles adaptées et à activer des leviers institutionnels à leur portée pour agir concrètement et efficacement en faveur des droits fondamentaux des travailleurs migrants.

Le RSMMS est constitué de trois familles syndicales confrontées à des situations historiques, juridiques, sociales et économiques spécifiques. La mobilité intra régionale de longue date en Afrique de l'Ouest porte le défi de l'applicabilité de la législation en vigueur ; la transformation des pays de l'Afrique du Nord en terre d'immigration exige un changement de culture et le développement de nouvelles procédures de régularisation et d'intégration ; la gestion des flux migratoires, dominée par l'approche gouvernementale et sécuritaire, pâtit de la faible implication des syndicats européens au-delà des frontières de leur continent. Dans ce sens, les membres constituant le RSMMS s'inscrivent dans une dynamique alternative.

La convergence des situations régionales tend à homogénéiser les cadres d'action des syndicats. Ces points de convergence constituent le socle commun **favorable à l'unité syndicale** pour développer de nouvelles pratiques de solidarité inter-régionale, basées sur la coopération entre syndicats des pays de départ et de destination, en faveur d'un travail décent pour tous.

Points de convergence :

- Nous provenons tous de pays qui sont à la fois des pays d'origine, de transit et de destination et sommes tous concernés par les deux volets fondamentaux des politiques migratoires que sont l'émigration et l'immigration ;
- Nous sommes tous conscients que les dimensions de la migration ne peuvent être traitées de manière isolée, dans la mesure où elles sont étroitement liées à d'autres questions de politique générale et sont par conséquent transversales ;
- Nous faisons tous face au défi de soutenir les travailleurs qui évoluent dans des secteurs de l'économie informelle et qui ne constituent pas le profil classique de nos adhérents face aux nouveaux enjeux des réalités du monde du travail ;
- Nous sommes tous confrontés à des politiques qui discriminent les migrants, mettent en concurrence les travailleurs étrangers et nationaux, banalisent la xénophobie et le racisme ;
- Nous sommes tous confrontés à l'incapacité des Etats à développer seuls des stratégies migratoires basées sur les droits ;
- Nous faisons tous le constat de la teneur ultra-sécuritaire des positions et des mesures de gestion des flux migratoires qui accaparent une partie importante de l'aide au développement et alimentent dans les trois régions un cercle vicieux qui prend la forme de trafic de migrants, de traite des êtres humains et de travail forcé ;
- Nous sommes tous conscients que les mécanismes de migration légale qui passent par un réel effort de mise en relation et d'intégration des marchés de l'emploi tardent à se développer, principalement, par le manque d'implication des partenaires sociaux ;
- Nous sommes tous conscients que le traitement équitable et non-discriminatoire des travailleurs migrants et de leur famille par les systèmes de sécurité sociale des pays de destination nécessitent un suivi coordonné de part et d'autre des frontières ;
- Nous sommes tous confrontés au risque de l'inclinaison vers la dérégulation de certaines dispositions politiques et juridiques de gestion des travailleurs migrants, limitant la portée des garanties offertes par les normes internationales et les législations et conventions régionales, sous-régionales et nationales.

III. LES AVANTAGES COMPARATIFS DU RSMMS

Le collectif du RSMMS porte des acquis et des atouts avec un potentiel important qu'il nous revient d'exploiter au mieux.

Notre approche se démarque principalement par la lecture transnationale et transrégionale des mouvements migratoires. Cette approche innovante se reflète dans la composition et la structure du RSMMS et offre un angle d'analyse syndical qui fait écho à la réalité du parcours migratoire.

Il est indispensable de mettre en commun les capacités, compétences et savoir-faire des syndicats des trois régions, de façon à impulser des coopérations et des actions, en mesure de contribuer au développement de politiques migratoires nationales et régionales équitables. L'articulation de l'action syndicale entre pays de départ et de destination constitue un maillon indispensable pour compenser les carences des politiques publiques, et alimenter, sur une base unifiée, des analyses et recommandations opérationnelles en faveur du travail décent des migrants.

Le RSMMS a permis, depuis l'initiative de l'UGTT et de la CGIL en 2009, de démarrer un processus de concertation et de dialogue continu entre syndicats des trois régions. Trois Assemblées générales ont été organisées ; le COPIL, composé de sept organisations, a maintenu une coordination continue avec au moins deux actions par an. Le réseau s'est doté d'un règlement de fonctionnement lors de la dernière assemblée. Le partage d'information avec les structures régionales de la CSI, la CES et les fédérations syndicales internationales a été dès le départ une priorité.

Un partenariat stratégique avec la Fondation Friedrich Ebert et les collaborations de longue date qu'entretiennent nos membres avec ses différents bureaux offre un potentiel d'actions dans les trois régions. Un projet spécifique intitulé PROMIG-FES 2017-2020 a été développé sur la base des orientations stratégiques formulées par les membres du réseau.

IV. REALISATIONS

Le partage d'expérience, les analyses conjointes et les actions de sensibilisation font du RSMMS une plateforme collaborative en mesure d'orienter les syndicats actifs dans le domaine migratoire. Les actions développées s'inscrivent dans des niveaux de coopération variés.

Gouvernance et coordination du RSMMS

- *AG de Paris janv. 2017*
- *AG de Mahdia janv. 2016*
- *AG de Casa août 2014*
- *Elaboration du règlement de fonctionnement du RSMMS, Paris janv. 2017*
- *Réunions de coordination (à raison de deux par an)*
- *Réunion de coordination avec le projet migration de la CSI Afrique/FGTB, Cotonou août 2017*
- *Signature d'une convention de partenariat CARISM-CGIL, Dakar juillet 2017*
- *Signature d'une convention de partenariat UGTT-INCA-FLAI, Tunis juillet 2017*
- *Dépôt Appel à projet UE mars 2016 (sans suite)*
- *Création de la plateforme syndicale nationale PCSM-CI, Côte d'Ivoire 2016*
- *Création de la plateforme syndicale nationale CARISM Sénégal, 2013*

Missions de sensibilisation des organisations syndicales

- *Mission de sensibilisation à Bamako août 2017*
- *Mission de sensibilisation Rome-Berlin-Paris-Bruxelles Déc 2016*
- *Mission de sensibilisation au Niger mai 2016*
- *Missions de sensibilisation à Dakar sept 2015*
- *Mission de sensibilisation à Abidjan sept 2015*

Renforcement de capacités des membres

- *Programme de formation pour les jeunes syndicalistes 2017-2020 CARISM, Sénégal*
- *Formation des points focaux oct. 2017 Tunis*
- *Formation des points focaux sur la plateforme électronique fév. 2015 Bruxelles*
- *Séminaire de renforcement de capacités des dirigeants et cadres syndicaux de l'USTN Niger, oct. 2017*
- *Renforcement de capacités sur les droits des migrants en Côte d'Ivoire – UGTCl, Abidjan mai 2016*
- *Renforcement de capacités sur les droits des migrants au Maroc UMT/CDT, Maroc avril 2016*
- *Actions stratégiques de la PCSM-CI sur la question Migratoire au niveau national, sous régional, régional et international – Côte d'Ivoire juillet 2017*

Conférences régionales et internationales

- *Conférence La politique d'externalisation des frontières européennes et ses conséquences dans les pays de transit et de départ, Niamey Niger USTN déc. 2017*
- *Conférence « Sauvons et accueillons les migrants », Paris France CGT, déc. 2017*
- *Forum international, sur la problématique de la migration et de l'employabilité des jeunes, Dakar Sénégal UDTS, déc. 2017*
- *Migrations arabes-africaines vers l'UE : pour une approche sociale des migrations, nov. 2017 Madrid*
- *Participation au Forum de consultation de la société civile Afrique sur le Pacte mondial, Bamako août 2017*
- *Participation à la CIT, juin 2017*
- *Protection des droits des travailleurs migrants Mahdia Tunisie janvier 2017*
- *Atelier subsaharien syndical sur la migration : rôle et stratégies d'action pour la promotion et la défense des droits des travailleurs migrants, Dakar nov. 2016*
- *Conférence sur les migrations et la coopération avec les organisations syndicales internationales Mahdia Tunisie, Octobre 2015*
- *Atelier régional sur le réseau syndical pour la migration - Dakar Sénégal oct. 2013*
- *Conférence de Turin Italie oct. 2013*

Analyse et appui au dialogue social

- *Atelier interministériel sur la politique migratoire de la Tunisie, UGTT Tunis nov. 2017*
- *Atelier des parties prenantes à la convention bilatérale Maroc-Italie – nov. 2017*
- *Etude sur la convention bilatérale Maroc-Italie – sept 2017*
- *Atelier des parties prenantes à la convention bilatérale Tunisie-Italie – juillet 2017*
- *Etude Analyse critique de la résolution du Pacte Mondial pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières, nov. 2018*

Déclarations du RSMMS

- *Déclaration pour la ratification de l'accord bilatéral entre le Maroc et l'Italie sur la mobilité des droits sociaux des immigrants marocains et italiens dans les deux pays – nov. 2017*
- *Déclaration de Agadez – oct. 2017*
- *Déclaration de Tunis – juillet 2017*
- *Déclaration d'Abidjan – sept 2015*
- *Déclaration de Mahdia – janvier 2015*
- *Déclaration de Casablanca – août 2014*
- *Déclaration de Turin – oct. 2013*
- *Déclaration de Hammamet – nov. 2009*

Plaidoyer

- *Plaidoyer du RSMMS dans le cadre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, janv. 2018*
- *Mission de plaidoyer CEDEAO Libre circulation, CSI Afrique, Abuja déc. 2017*
- *Mission de terrain à Agadez Niger, oct. 2017*
- *Participation à la campagne contre le navire anti-migrants C-STAR, août 2017*

V. ORIENTATION STRATEGIQUE

L'expérimentation, entre les organisations membres, de pratiques et d'approches sectorielles prenant en considération la réalité du parcours migratoire, la protection et la portabilité des droits, ainsi que le dialogue avec les institutions de l'Etat, constituera une contribution concrète et stratégique du mouvement des travailleurs à la défense des droits des travailleurs migrants et à la gestion de la migration et de la mobilité professionnelle.

Sur cette base, **trois domaines d'intervention** sont à prioriser :

1. L'accompagnement et la prise en charge des travailleurs migrants ;
2. Le dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur les droits ;
3. La solidarité transrégionale et la convergence des positions des différentes familles syndicales en faveur d'une gouvernance globale équitable.

Trois thèmes transversaux constituent le fil conducteur articulant ces trois domaines d'intervention :

- La promotion des normes internationales ;
- La mise en cohérence des initiatives locales et régionales et l'exploitation des synergies ;
- La mobilisation des ressources et les partenariats dynamiques de l'assistance technique.

1. L'accompagnement et la prise en charge des travailleurs migrants

La prise en charge des migrants varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, il est donc nécessaire de mieux comprendre les situations dans chaque pays pour se positionner d'une manière efficace. **La mise en place des points focaux** et l'éventail de services qu'ils seront en mesure de proposer pour les travailleurs migrants constituent la valeur ajoutée des syndicats et la pierre angulaire de notre stratégie unifiée.

L'existence de **partenariats concrets** entre organisations membres du RSMMS portant sur le **partage d'expériences et l'assistance aux travailleurs migrants** constituent une base précieuse. Ces partenariats sont avant tout Nord-Sud et devront être davantage exploités et complétés par des partenariats Sud-Sud. Mener des expériences pilotes à l'échelle bilatérale dans ces secteurs spécifiques en fonction de la situation géographique et de l'intérêt des membres (mines, restauration, bâtiment ou travail domestique) constituent des terrains d'action concrets en mesure de développer l'expertise de l'ensemble des membres.

Les syndicats ont également la responsabilité d'impulser davantage de coopération avec les autres acteurs de la société civile qui ont une expérience de longue date et un champ d'action complémentaire pour renforcer une réelle intégration sociale des travailleurs migrants.

2. Le dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur les droits

Inciter et renforcer les mécanismes inclusifs relatifs aux politiques migratoires est gage de crédibilité sur la scène internationale. Dans ce sens, un effort réel des syndicats pour apparaître dans l'échiquier institutionnel national est nécessaire. L'approche participative dépend avant tout du contexte national mais peut être influencée par les instances régionales et internationales. Dans tous les cas, mettre en commun les analyses et avoir les éléments d'une lecture transnationale de la migration est un moyen concret de se valoriser aux yeux des gouvernements.

Renforcer la coordination syndicale interrégionale dans la mise en œuvre des accords de partenariat pour la mobilité constitue un levier en mesure d'influencer l'agenda des Etats (principalement du Sud) qui pourrait voir en l'acteur syndical un moyen d'élargir sa marge de négociation. Dans ce sens, la question des communautés des nationaux résidents à l'étranger constitue un focus favorable à un dialogue national et constituerait un premier pas vers une responsabilité accrue en faveur des immigrés et la mise à niveau du cadre réglementaire national.

Une telle approche contribuerait également à valoriser les considérations liées à la migration dans les politiques de développement, alimenterait une stratégie migratoire dont sa déclinaison territoriale serait plus efficace.

3. La coopération et la solidarité transrégionale et convergence des positions des différentes familles syndicales et lobbying

Les principes que nous défendons et la perception des populations de la migration constitueront le cœur des futures politiques migratoires. Le manque d'équité sociale dans nos sociétés alimente une frustration au sein des populations tout autant que nos adhérents avec le risque d'être instrumentalisés pour justifier des politiques basées essentiellement sur des instruments de répression, de sanction et de coercition. La dénonciation de politiques régressives et de ses effets ou la perception positive de la migration nécessite de rassurer les populations des pays d'accueil, en présentant d'une manière fidèle la réalité, en sensibilisant autour des valeurs de solidarité et en présentant des solutions crédibles pour les politiques. Ces trois éléments devront donc faire l'objet de **campagnes de communication unifiées**, portées simultanément par les syndicats appartenant aux différentes régions. La convergence de nos familles syndicales autour de ces trois dimensions donnera les moyens au RSMMS de jouer un **rôle de « think tank »** pour les instances internationales syndicales et les acteurs internationaux.

VI. Annexe : Liste des activités formulées dans la Feuille de route élaborée lors de l'AG 2017

Sensibilisation et renforcement de capacités des syndicalistes	Connaissance du terrain	Services aux migrants	Dialogue multi acteurs	Plaidoyer	Opinion publique
<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur les conventions internationales (C97, C43, NU 90) et autres Normes pertinentes • Renforcement de capacités des points focaux Migrants (communication, médiation, coordination, appui conseil et orientation) • Supports de sensibilisation pour les travailleurs sur leurs droits • Collaboration avec les fédérations internationales (secteurs : PSI/Domestic workers) • Unité syndicale et migration (atelier de coordination inter syndicale) • Campagne de sensibilisation pour les adhérents syndicaux (travailleurs nationaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de bonnes pratiques entre syndicats (actions syndicales innovantes en faveur des migrants / Nord-Sud et Sud-Sud) • Recherche-action (emploi, femmes, jeunes, profil pays, coopération bilatérale) • Enquêtes terrain (migrations, jeunes, femmes, traite) • Base de données des profils migratoires des pays, suivi et actualisation • Fiches d'information (législation, ratification, statistiques, zones géographiques, projets de coopération) • Portail web RSMMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports d'information (droits, adhésion, contacts) • Campagne d'information (assistance en cas de conflit) • Atelier syndicat/société civile (collaboration en faveur du public cible) • Ateliers de sensibilisation sur les droits des travailleurs • Campagne d'adhésion (travail décent) • Peer to peer (migrants proches des syndicats relais pour les autres migrants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier partenaires sociaux (conventions bilatérales, droit social) • Développement de partenariats avec les OI bureaux régionaux BIT/UE/UMA/CEDEAO/UA • Ateliers en direction des ministères (mise en œuvre des accords de mobilité/migration organisée) • Conférences internationales (Quelles stratégies d'action basée sur les droits / Gestion migratoire et rôle des organisations syndicales / Migrations et développement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de lobbying auprès d'institutions régionales et des gouvernements (CSI Afrique, CEDEAO, UMA, UE) • Campagnes de ratification/application des conventions internationales • Campagnes contre la traite des migrants • Participation aux events internationaux (GFMD, CIT, autres séminaires internationaux...) • Ateliers débat (parlementaire, politique, universitaire) • Elaboration de documents « politiques » et programmes d'action, déclarations et communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation (racisme, intolérance, droit des travailleurs, précarité, liberté de circulation, refoulement, protection sociale) • Visibilité du collectif (transrégional) • Success stories (documentaire, reportage, FB)

RSMMS - Plan d'action 2018

Domaine d'intervention	Axe/Thème	Période	Actions	Remarque	Responsables
1/ Accompagnement et prise en charge des travailleurs migrants	Expériences pilotes & partage d'expériences	Avril & septembre A partir de fin mars A partir de mars Juin	<ul style="list-style-type: none"> Formation de l'équipe de points focaux des organisations (2 sessions) Caravane syndicale Documenter l'expérience du réseau national points focaux UGTT / BIT Visite de terrain – approche sectorielle (mines) Mauritanie-Mali 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi de l'expérience du Centre d'assistance juridique de la CSI Afrique/Asie expérience à Amman Etudier la possibilité de participation des syndicats sénégalais 	<ul style="list-style-type: none"> PROMIG / UGTT CGIL/CARISM UGTT CGTM / PROMIG
	Renforcement de capacités des syndicats	dqp	<ul style="list-style-type: none"> Programmes nationaux de formation des points focaux 	<ul style="list-style-type: none"> Logique de mise en place réseau national de points focaux en collaboration avec des partenaires Référence programme UGTT/CGT/BIT 	<ul style="list-style-type: none"> Tous UGTT/CGT
	Sensibilisation des structures internes des syndicats	dqp	<ul style="list-style-type: none"> Atelier sur le lien migration/emploi/économie informelle/couverture sociale/secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement de la question migratoire dans l'agenda syndical Encourager l'approche sectorielle Production de « policy papers » 	<ul style="list-style-type: none"> Tous

2/ Dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur le droit		En cours	<ul style="list-style-type: none"> Etude sur les conventions bilatérales entre syndicats et entre pays membres du RSMMS (et autres pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Réactivité souhaitée 	<ul style="list-style-type: none"> PROMIG
		Mai	<ul style="list-style-type: none"> Mission de suivi pour la mise en place de la convention bilatérale Maroc-Italie 	<ul style="list-style-type: none"> Délégation syndicats /parlementaires en Italie 	<ul style="list-style-type: none"> UMT / CDT / CGIL
		dqp	<ul style="list-style-type: none"> Suivi du PMM / sensibilisation des gouvernements respectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Adresser le plaidoyer pour info, si possible unité syndicale Contextualiser le plaidoyer pour dialogue Adresser le courrier aux OI 	<ul style="list-style-type: none"> Tous
3/ La solidarité transrégionale et la convergence des positions des différentes familles syndicales en faveur d'une gouvernance globale équitable	Stratégie de Communication	Mars	<ul style="list-style-type: none"> Mise en ligne du Site web – Mars 	<ul style="list-style-type: none"> Envoi de la structure du site 	<ul style="list-style-type: none"> PROMIG / COFIL
		Mai	<ul style="list-style-type: none"> 1 Campagne de communication transrégionale pour dénoncer risques d'abus recrutement / pays de départ 		<ul style="list-style-type: none"> COFIL
		Mai	<ul style="list-style-type: none"> 1 campagne de com transrégionale pour revaloriser la migration 		<ul style="list-style-type: none"> COFIL
	RDV internationaux	Mars	<ul style="list-style-type: none"> FSM / tente syndicale – Brésil, mars 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation RSMMS à envoyer 	<ul style="list-style-type: none"> CGIL
		Décembre	<ul style="list-style-type: none"> GMFD Marrakech 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> UMT
Plaidoyer PMM	Mars	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du draft zéro et renvoi du plaidoyer affiné ONU 	<ul style="list-style-type: none"> Urgent : Suivi avec chaque gouvernement Tableau comparatif draft zéro/ plaidoyer RSMMS 	<ul style="list-style-type: none"> PROMIG / COFIL 	

	Dialogue inter régional	Avril	<ul style="list-style-type: none"> Atelier du groupe CES Méditerranée Barcelone 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion le 6 mars pour confirmation 	<ul style="list-style-type: none"> CGIL/CCOO
		Avril	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre d'évaluation du draft zéro PMM Lagos / CSI Afrique 		<ul style="list-style-type: none"> USTN
		Avril	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de coordination des réseaux syndicaux avec CES Groupe Med 		<ul style="list-style-type: none"> CGIL / CES
		Mai	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre CSI à Amman de coordination 		<ul style="list-style-type: none"> USTN
		Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Festival de Palermo oct. /+ réunion du COPIL 		<ul style="list-style-type: none"> CGIL / COPIL
		Novembre	<ul style="list-style-type: none"> Mission auprès des instances européennes– Bruxelles 		<ul style="list-style-type: none"> COPIL / PROMIG
		Décembre	<ul style="list-style-type: none"> Congrès de la CSI / opportunité d'organiser un side event, Copenhague 		<ul style="list-style-type: none"> COPIL

**Assemblée Générale
du Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes
NOUAKCHOTT, Mauritanie, les 15 et 16 février 2018**

DECLARATION

L'Assemblée Générale du Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes réunie à NOUAKCHOTT, Mauritanie, s'est tenue les 15 et 16 février 2018 alors que la question migratoire reste un enjeu mondial qui n'a pas bénéficié jusqu'à ce jour, d'un traitement politique capable de le résoudre, même en partie.

Depuis sa création en 2014, les membres du réseau sont convaincus, qu'en tant que syndicats de travailleuses et travailleurs, ils doivent participer activement à la résolution de cette crise qui passe par la reconnaissance et la défense des droits des travailleurs migrants réguliers et irréguliers. Ainsi, doivent-ils être pleinement associés à l'élaboration de règles dans le cadre d'un dialogue tripartite, national, régional et mondial.

C'est la raison qui a conduit le RSMMS à écrire un plaidoyer dans le cadre du « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », destiné à Madame Louise ARBOUR, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU pour les migrations internationales et Secrétaire Générale de la conférence inter-gouvernementale sur les migrations internationales.

Ce texte rappelle, entre autres, que dans la problématique de la migration, l'accès, pour les migrants, à un travail décent, ainsi qu'à tous les droits économiques et sociaux, représente un objectif central dans une société de justice et d'égalité des droits.

Depuis son assemblée générale de Paris de février 2017, le RSMMS a fortement développé ses actions, notamment en allant à la rencontre des migrants en octobre 2017 au Niger ou réalisant la formation de correspondants, (points focaux), à Tunis à la même époque. Il a aussi développé sa politique de coopération avec les autres organisations internationales de travailleurs, comme la CSI Afrique ou la CES et entend engager une synergie avec les autres réseaux agissant sur ce sujet.

La présente Assemblée Générale a adopté un plan d'action pour 2018 et 2019 sous le signe d'une meilleure coordination au plan interne et externe, d'un

renforcement de son système de communication et d'un approfondissement de son travail de terrain.

Fidèle à ses missions et à ses objectifs, l'Assemblée Générale du RSMMS :

- dénonce les accords d'externalisation et de réadmission toujours en vigueur ;
- réaffirme son attachement au respect des normes internationales relatives à la libre circulation des personnes ;
- exprime de nouveau son indignation face aux violations des droits fondamentaux des travailleurs migrants dans tous les pays ;
- appelle à une mobilisation pour renforcer la solidarité syndicale avec les migrants.

Les organisations, membres du Réseau, présentes à l'Assemblée Générale :

UGTT (Tunisie), CARISM (Sénégal), UMT (Maroc), UGTCI (Côte-d'Ivoire), UNTM (Mali), CSTM (Mali), UNSTB (Bénin), USTN (Niger), CNT (Niger), CCOO (Espagne), CGIL (Italie), CFDT (France), CGT (France), USTB (Burkina Faso), CGTPA (Algérie), CGTM (Mauritanie).

Les organisations invitées :

FES (Tunisie), OIT (Tunisie), CES (Belgique), LO/FTF (Bénin), BIT (Mauritanie), AECID (Mauritanie).

NOUAKCHOTT, le 16 février 2018

**Liste des organisations syndicales membres du
« Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes-Subsahariennes (RSMMS) »**

(en date du 16 février 2018 – liste actualisée après la 4^{ème} AG)

Ce réseau regroupe 24 syndicats couvrant 14 pays.

Pays	Dénomination	Acronyme
Coordination générale du RSMMS (& membre)		
Tunisie	1. Union Générale Tunisienne du Travail Contact : Mme Naima Hammami Secrétaire Générale Adjointe/ Département des Relations Internationales et de la migration Adresse : UGTT - Département des Relations Internationales et de l'Emigration 9 rue de Grèce – 1001 Tunis / Tunisie E-mail : ugtt.relationinternational@yahoo.fr Tel. : (+216) 71 336 549 Fax : (+216) 71 334 227	UGTT
Organisations syndicales membres du RSMMS		
Afrique	2. Confédération syndicale internationale (CSI - Afrique)	
Algérie	3. Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique	SNAPAP
Bénin	4. Confédération Générale des Travailleurs du Bénin	CGTB
Burkina Faso	5. Union Syndicale des Travailleurs du Burkina	USTB
Côte d'Ivoire	6. Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire	UGTCI
Espagne	7. Confederación Sindical de Comisiones Obreras	CCOO
	8. Unión Sindical Obrera	USO
France	9. Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT
	10. Confédération Générale du Travail	CGT
Italie	11. Confederazione Generale Italiana del Lavoro	CGIL
Mali	12. Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali	CSTM
	13. Union Nationale des Travailleurs du Mali	UNTM
Maroc	14. Confédération Démocratique du Travail	CDT
	15. Union Marocaine du Travail	UMT
Mauritanie	16. Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie	CGTM
Niger	17. Union des Syndicats des Travailleurs du Niger	USTN
	18. Confédération Nigérienne du Travail	CNT
Portugal	19. União Geral de Trabalhadores	UGT-P
Sénégal	20. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal	CNTS (CARISM)
	21. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal - Forces du changement	CNTS-FC (CARISM)
	22. Confédération des Syndicats Autonomes	CSA (CARISM)
	23. Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal	UDTS (CARISM)
	24. Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal	UNAS (CARISM)